

1918 – 2018
100 ans de diplomatie suisse en Belgique
100 jaar Zwitserse diplomatie in België



**La création de la Légation suisse en Belgique,
novembre 1918 – janvier 1921**

**De oprichting van het Zwitserse Gezantschap in België,
november 1918 – januari 1921**



Photographie de la couverture: La Résidence de l'Ambassadeur de Suisse au 15, rue Ducale à Bruxelles – Cet hôtel particulier, acheté par la Suisse en 1971, fut aménagé en 1911-12 pour Paul Hymans (1865-1941) qui y vécut depuis 1913. En exil depuis août 1914, Hymans devint Ministre des affaires économiques en octobre 1917, puis Ministre des affaires étrangères du 1er janvier 1918 au 28 août 1920, lorsqu'il quitta le Gouvernement Delacroix II pour devenir Président de la première Assemblée générale de la Société des Nations 1920-1921. Il fut ensuite Ministre de plusieurs Gouvernements jusqu'en 1936.

Voir dans le document ci-après pp. 27s: *« je crois que c'était la première fois que M. et Mme Paul Hymans recevaient dans leur joli hôtel dans la rue Ducale depuis que le Général von Winterfeld (frère du parlementaire) a vidé les lieux sans, du reste, faire de dégâts à cette maison. »* Dunant au Président Calonder, 15 décembre 1918.

Photographie au dos de couverture: 38, rue du Congrès, l'immeuble où le Chargé d'affaires a.i. Barbey a installé les bureaux provisoires de la Légation à son arrivée et d'où il écrit le 11 décembre 1918; cf. document pp. 19ss.

Coverfoto: de Residentie van de Zwitserse Ambassadeur in de Hertogstraat 15 te Brussel. De Zwitserse overheid kocht dit herenhuis in 1971. Het werd in 1911-12 ingericht voor Paul Hymans (1865-1941), die er in 1913 zijn intrek nam. In augustus 1914 ging Paul Hymans in ballingschap, waarna hij in oktober 1917 Minister van Economische Zaken werd en Minister van Buitenlandse Zaken (van 1 januari 1918 tot 28 augustus 1920). Daarop verliet hij de Regering-Delacroix om het voorzitterschap uit te oefenen van de eerste Algemene Vergadering van de Volkenbond (1920-21). Tot in 1936 zou hij nog verscheidene ministerambten bekleden.

Zie in onderstaand document pp. 27 en volgende: *« Ik denk dat het de eerste keer was dat de heer en mevrouw Paul Hymans gasten ontvingen in hun mooie herenhuis in de Hertogstraat, sinds Generaal von Winterfeld (broer van het parlamentslid) weggegaan was, zonder trouwens enige schade aan het huis te hebben aangebracht. »* Dunant aan Bondspresident Calonder, 15 december 1918.

Foto backcover: Congresstraat 38, het gebouw waar Barbey, de Zaakgelastigde a.i., de voorlopige kantoren van het Gezantschap inrichtte en op 11 december 1918 zijn verslag schreef; cf. document pp. 19 en volgende.

Avant - propos

Cherchez les différences

C'est un samedi matin que le Conseil fédéral s'est réuni pour décider de la nomination de son premier représentant en Belgique; six semaines seulement se sont écoulées entre la décision et la remise des lettres de créance à S.M. le Roi – et entre deux la Belgique a retrouvé sa complète souveraineté et sa liberté dans ses frontières; le Ministre belge des affaires étrangères Paul Hymans encore en exil lorsqu'il prend connaissance de la demande d'agrément du Ministre de Suisse le reçoit pour un premier dîner dans son hôtel particulier rue Ducale que vient de quitter l'occupant allemand; les rapports diplomatiques, écrits à la main ou à la machine, sont adressés au Président de la Confédération personnellement, et c'est à lui que l'on demande du personnel supplémentaire ! Journées épiques, décidément d'un autre temps, voici 100 ans exactement – seulement.

Les acteurs de cette tranche d'histoire diplomatique se retrouvent en 1920: Gustave Ador qui vient alors de quitter le Conseil fédéral, Paul Hymans toujours Ministre belge des affaires étrangères, Giuseppe Motta devenu Chef du Département politique, pour un autre chassé-croisé autour de l'établissement de la Société des Nations. Amenée à Genève et non pas à Bruxelles comme s'y était employé Hymans, elle voit le libéral belge appelé à prendre la présidence de sa première Assemblée générale. Motta au Département politique jusqu'à son décès début 1940, Barbey Ministre de Suisse en Belgique jusqu'en 1938, Hymans plusieurs fois Ministre et de retour aux affaires étrangères encore à trois reprises pour un total d'une dizaine d'années jusqu'en 1935, puis chassé une nouvelle fois de sa Résidence rue Ducale par l'invasion allemande de 1940, continuent à animer les relations entre la Suisse et la Belgique de l'entre-deux-guerres.

Outre la symétrie désormais établie dans les relations diplomatiques, celles-ci se distinguent en ce que la Suisse s'est ouverte aux affaires internationales et à la diplomatie multilatérale (avec l'approbation en référendum de l'adhésion à la SdN en mai 1920). La présence économique et humaine de la Suisse se transforme: établi en 1819, le Consulat de Suisse à Anvers avait pour mission initiale de soutenir l'émigration outre-Atlantique des Suisses poussés par la pauvreté, mais devient un avant-poste sur un port d'importance stratégique pour le commerce extérieur suisse; les premiers rapports d'activité de la Légation à Bruxelles montrent quelle part le transfert de main d'œuvre qualifiée suisse vers la Belgique prenait dans les responsabilités des agents diplomatiques dans les années 20; l'importation de charbon – ressource énergétique dont la Suisse qui n'avait pas encore exploité tout son potentiel hydro-électrique était dépendante – était une autre priorité lancinante de l'activité diplomatique. Parallèlement cependant se développent en Suisse une puissance industrielle, puis une économie de services,

Voorwoord

Zoek de verschillen

Op een mooie zaterdagochtend komt de Bondsraad samen om een beslissing te nemen over de aanstelling van zijn eerste vertegenwoordiger in België. Er gaan slechts zes weken voorbij tussen die beslissing en de afgifte van de geloofsbrieven aan Z.M. de Koning. In die korte tijdsperiode heeft België zijn volledige soevereiniteit herwonnen en heerst er opnieuw vrijheid binnen de landsgrenzen. De Belgische Minister van Buitenlandse Zaken, Paul Hymans, die nog in ballingschap vertoefde wanneer hem de erkenningsaanvraag vanwege de Minister van Zwitserland werd meegedeeld, ontvangt hem voor een etentje in zijn herenhuis in de Hertogstraat, dat nog maar pas door de Duitse bezetter verlaten is. De diplomatieke verslagen worden met de hand of op de typemachine geschreven en zijn gericht aan de Bondsresident in hoogsteigen persoon. Het is zelfs hij die de aanvragen voor extra personeel behandelt! Het zijn epische, vervlogen tijden, die zich exact - maar tegelijk ook niet meer dan - 100 jaar geleden hebben afgespeeld.

De hoofdrolspelers uit deze episode van de Belgisch-Zwitserse diplomatieke geschiedenis zien elkaar in 1920 terug: Gustave Ador heeft net de Bondsraad verlaten, Paul Hymans is nog steeds Belgisch Minister van Buitenlandse Zaken en Giuseppe Motta leidt het Departement Politieke Zaken. Nu de Volkenbond zich in Genève en niet in Brussel heeft gevestigd (zoals Hymans dat heeft bepleit), krijgt de Belgische liberaal het voorzitterschap van de eerste Algemene Vergadering toevertrouwd. Motta blijft tot aan zijn overlijden in 1940 verantwoordelijk voor het Departement Politieke Zaken, Barbey van zijn kant blijft tot in 1938 Minister van Zwitserland in België, terwijl Hymans gedurende een tiental jaar (tot in 1935) verscheidene ministerposten bekleedt (waarvan drie keer Buitenlandse Zaken), om vervolgens, bij de Duitse invasie in 1940, opnieuw uit zijn Residentie in de Hertogstraat te worden gezet. Het zijn die personen die tijdens het interbellum hun stempel drukken op de relaties tussen Zwitserland en België.

Na de Zwitserse toetreding tot de Volkenbond in 1920, die via referendum wordt beslist, toont het land zich bereid tot internationaal overleg en multilaterale diplomatie. De Zwitserse aanwezigheid in België verandert van aard, zowel op economisch als op diplomatiek vlak. Het Zwitserse consulaat dat sinds 1819 in Antwerpen gevestigd was, had oorspronkelijk als opdracht om de Zwitserse migratie naar Amerika te steunen. Voortaan fungeert België echter steeds meer als een strategische voorpost voor de Zwitserse buitenlandse handel. Uit de eerste jaarverslagen van het Gezantschap in Brussel blijkt dat de diplomaten in de jaren twintig veel werk hebben met de migratie van grote aantallen geschoolde Zwitserse arbeidskrachten naar België. Een andere kwestie die tekenend is voor de diplomatieke betrekkingen in die periode, is de Zwitserse import van steenkool - een energiebron waarvoor het van andere landen afhankelijk is, aangezien het zijn eigen hydro-elektrische potentieel nog niet heeft aangeboord. Tegelijk slaagt Zwitserland erin om stilaan zijn eigen industrie en diensteneconomie te ontwikkelen, waardoor het investeringen

capables d'investir en Europe et dans le monde. La Belgique d'avant-guerre pourrait bien avoir été l'exemple de cette expansion.

Lorsque frappée une nouvelle fois par la violation de sa neutralité et ravagée par une deuxième guerre mondiale, la Belgique s'engagea dans la construction européenne, elle fonda un autre exemple: Bruxelles capitale du Royaume est aujourd'hui centre des institutions issues tant de la solidarité atlantique que de la volonté d'intégration sur le continent.

Et la Suisse, dont Bruxelles rassemble aujourd'hui le plus grand nombre d'agents diplomatiques et consulaires avec Washington ou Pékin, en raison de l'importance prioritaire de sa coopération avec l'UE et de l'élargissement de son partenariat avec l'OTAN, accueille depuis 1972 dans la Résidence où vécut Paul Hymans pendant tout l'entre-deux-guerres. Puissent l'inspiration de ce grand homme d'Etat et l'amitié réciproque des peuples suisse et belge continuer à bénéficier à l'essor de nos relations !

*Christian Meuwly
Ambassadeur de Suisse en Belgique
Septembre 2018*

kan aangaan in Europa en daarbuiten. Misschien fungeert het vooroorlogse België wel als voorbeeld voor die Zwitserse economische expansie.

Wanneer de neutraliteit van België voor de tweede keer is geschonden en het land opnieuw door een wereldoorlog is geteisterd, slaat het de weg in van de Europese constructie en speelt het een belangrijke internationale rol: Brussel, hoofdstad van het Koninkrijk, wordt de zetel van instellingen die staan voor Atlantische solidariteit en de integratie van de Europese landen.

Zwitserland heeft vandaag in Brussel zijn grootste diplomatieke aanwezigheid, met Washington of Peking, wegens het grote belang van zijn samenwerking met de EU en de uitbreiding van zijn partnerschap met de NAVO. Sinds 1972 is de Residentie van de Zwitserse ambassadeur gevestigd in het gebouw waar Paul Hymans tijdens het interbellum verbleef. Moge de inspiratie van deze grote staatsman en de vriendschap tussen het Zwitserse en het Belgische volk onze diplomatieke betrekkingen in gunstige zin blijven beïnvloeden!

*Christian Meuwly
Ambassadeur van Zwitserland in België
September 2018*

Table des matières

- pp. 6-8: La création de la Légation suisse en Belgique
- pp. 9-10: Liste des documents et photographies
- pp. 11-42: Collection des documents et photographies d'époque
- p. 43: Bibliographie sélectionnée et remerciements

Inhoudstafel

- pp. 6-8: De oprichting van het Zwitserse Gezantschap in België
- pp. 9-10: Lijst met documenten en foto's
- pp. 11-42: Verzameling oude documenten en foto's
- p. 43: Geselecteerde bibliografie en dankwoord



Gustave Ador (1845-1928), Conseiller fédéral (1917-1919), Président du CICR (1910-1928), Chef du Département politique* en 1917 et Président de la Confédération en 1919, fut l'un des principaux promoteurs de la création d'une représentation diplomatique à Bruxelles – et de l'installation de la Société des Nations à Genève – Bibliothèque Nationale suisse

* Appellation donnée avant 1978 au Département fédéral des affaires étrangères

Gustave Ador (1845-1928), lid van de Bondsraad (1917-1919), President van het Internationale Comité van het Rode Kruis (1910-1928), aan het hoofd van het Departement Politieke Zaken* in 1917 en Bondspräsident in 1919, was een van de belangrijkste pleitbezorgers van de diplomatieke vertegenwoordiging van Zwitserland in Brussel en van de vestiging van de Volkenbond in Genève – Nationale Bibliotheek van Zwitserland

* Benaming van het Federaal Departement van Buitenlandse Zaken vóór 1978

La création de la Légation suisse en Belgique

En 1914, au moment où éclata la Première Guerre Mondiale, la Confédération disposait de 11 représentations diplomatiques dans les grandes puissances européennes, aux Etats-Unis, au Japon et au Brésil. Depuis 1840, la Belgique était représentée en Suisse par un plénipotentiaire (à l'origine à Soleure), mais elle restait privée de représentant diplomatique suisse, alors même que le projet d'en nommer un avait été plusieurs fois évoqué, notamment en 1904 lorsque le Conseil fédéral (Gouvernement suisse) envoya un diplomate non-résident à La Haye. Pendant la guerre, le Conseil fédéral constata l'insuffisance de son réseau diplomatique. Elu Conseiller fédéral en 1917 et porté à la tête du Département politique, Gustave Ador, Président du Comité International de la Croix Rouge, poussa à l'établissement de nouvelles Légations dans plusieurs pays européens. (La Suisse appelait à l'époque « Légation » ce qui devint « Ambassade » dans les années 50, le représentant diplomatique, Chef de la Légation, était le « Ministre de Suisse »). Felix Calonder, Président de la Confédération en 1918, reprit le Département politique et concrétisa cette vision.

Suivant la proposition formulée dès 1917 par Ador, le retour du Roi et du Gouvernement à Bruxelles s'annonçant imminent, le Conseil fédéral décida, le 2 novembre 1918, d'accréditer auprès du Roi des Belges le Ministre Dunant résidant à Paris. La décision comprend aussi l'intention d'adresser à la Belgique une manifestation de sympathie pour son retour à la liberté (« Wiederherstellung »): ce message prendra la forme du discours tenu au Roi des Belges par le nouveau représentant suisse le jour de la remise de ses lettres de créance.

L'accréditation depuis Paris, solution imposée par le manque de personnel, fut complétée le 15 novembre 1918 par la désignation d'un Chargé d'affaires ad interim, Frédéric Barbey, qui allait, lui, prendre résidence à Bruxelles. Barbey n'était pas membre du service diplomatique: ancien collaborateur d'Ador au CICR, il en était aussi le gendre.

Le Roi Albert, ressort-il des documents, avait déjà fait savoir en 1917 qu'il serait heureux de voir Dunant se faire accréditer auprès de lui. Les règles du protocole diplomatique furent néanmoins suivies méticuleusement, avec un résultat rapide malgré les difficultés de transmission que les circonstances de la fin de la guerre ajoutèrent. D'abord, le Conseil fédéral se tourna vers le Ministre de Belgique en Suisse, Fernand Peltzer, et le pria de demander l'octroi de l'agrément à Dunant. Le 8 novembre, Peltzer informa le Ministre belge des affaires étrangères, Paul Hymans, de la décision du Conseil fédéral. En conséquence, Hymans

De oprichting van het Zwitserse Gezantschap in België

Wanneer in 1914 de Eerste Wereldoorlog uitbreekt, beschikt de Confederatie over 11 diplomatieke vertegenwoordigingen: in de Europese grootmachten maar ook in de Verenigde Staten, Japan en Brazilië. Sinds 1840 wordt de Belgische vertegenwoordiging in Zwitserland uitgeoefend door een gevolmachtigd Minister (oorspronkelijk in Solothurn), zonder dat er een Zwitserse diplomatieke tegenhanger in België gevestigd is. De intentie om die leemte op te vullen, is nochtans al meermaals ter sprake gekomen, onder meer wanneer de Bondsraad (Zwitserse regering) in 1904 een niet-residentiële diplomaat naar Den Haag stuurde. In de loop van de oorlog stelt de Zwitserse Regering vast dat zijn diplomatieke netwerk niet volstaat. Wanneer Gustave Ador (President van het Internationale Comité van het Rode Kruis) in 1917 verkozen wordt als lid van de Bondsraad en aan het hoofd van het Departement Politieke Zaken komt te staan, ijvert hij voor de inrichting van nieuwe Gezantschappen in verschillende Europese landen. (In die tijd wordt in Zwitserland over « Gezantschappen » gesproken, een term die in de jaren vijftig zal veranderen in « Ambassades ». De diplomatieke vertegenwoordiger die aan het hoofd staat van een Gezantschap wordt in die tijd « Minister van Zwitserland » genoemd). Wanneer Felix Calonder in 1918 Bondsresident wordt, voert hij de uitgezette beleidslijnen verder uit.

Volgens een formule die in 1917 door Ador is aangereikt, beslist de Bondsraad op 2 november 1918 om Minister Dunant, die op dat moment in Parijs verblijft, bij de Koning der Belgen te accrediteren. In de aanloop naar de terugkeer van de Koning en de Belgische Regering, fungeert die beslissing tevens als een steunbetuiging aan het land, nu het zijn vrijheid heeft herwonnen (« Wiederherstellung »). Dat is dan ook de teneur van het discours van de nieuwe Zwitserse vertegenwoordiger, wanneer die zijn geloofsbrieven aan de Koning der Belgen overhandigt.

De accreditatie van de diplomaat in Parijs is een voorlopige, door personeelsgebrek ingegeven oplossing, die op 15 november 1918 wordt aangevuld door de aanstelling van een Zaakgelastigde ad interim, Frédéric Barbey, die zich in Brussel vestigt. Barbey is geen lid van de diplomatieke dienst, maar een voormalige medewerker van Ador bij het Internationale Comité van het Rode Kruis - en tevens diens schoonzoon.

Uit documenten die bewaard zijn gebleven, blijkt dat Koning Albert in 1917 al laat blijken verheugd te zijn om de geloofsbrieven van Dunant in ontvangst te mogen nemen. Toch worden de regels van het diplomatieke protocol minutieus gevolgd. Gelukkig kan het dossier snel worden afgerond ondanks de communicatieproblemen die het einde van de oorlog met zich meebrengen. De Bondsraad richt zich tot de Belgische Minister in Zwitserland, Fernand Peltzer, met de vraag om Dunant's kandidatuur te erkennen. Op 8 november stelt Peltzer de Belgische Minister van

envoya, le 9 novembre, un télégramme au Secrétaire du Roi pour solliciter l'accord du Souverain, ce qui fut confirmé par télégramme le 12 novembre. Ayant reçu la réponse positive attendue, le Conseil fédéral rendit publique sa décision de nommer Dunant en Belgique le 15 novembre.

Au début, Dunant avait envisagé de présenter ses lettres de créance au Roi Albert encore en novembre. Il se rendit à Bruxelles à cet effet; cependant, il fut impossible au Roi de l'accueillir dans les premières semaines chaotiques après la libération du pays. De retour à Paris, Dunant rencontra Barbey et les deux se mirent en route le 8 décembre. Après leur arrivée à Bruxelles en voiture, Barbey adressa, le 11 décembre, un premier rapport, écrit à la main, au Président Calonder. On y lit combien insuffisante Barbey trouve l'organisation du Consulat général de Suisse à Bruxelles, existant depuis 1826, dont le personnel est mis au service de la Légation dans des locaux trouvés 38, rue du Congrès, ceux du Consulat général n'étant pas adaptés puisqu'il s'agissait de l'appartement personnel du Consul général Borel désormais remplacé.

Dunant, accompagné de Barbey, remit ses lettres de créance au Roi Albert le 14 décembre. Le discours qu'il tint au Roi selon l'intention fixée par le Conseil fédéral est conservé – il y est question de la Suisse remplie d'une « stupeur indignée dont Votre Majesté a maintes fois perçu l'écho » après l'invasion de la Belgique « neutre et loyale » en 1914, et il y est rappelé que la Suisse est restée amie et solidaire de la Belgique sans douter du « complet rétablissement de la Belgique dans son droit et dans son indépendance ».

Le soir même, Dunant fut reçu à dîner par le Ministre Hymans dans la Résidence de ce dernier, 15, rue Ducale. Par télégramme, Dunant avait informé brièvement le Conseil fédéral de la remise de ses lettres de créance, puis, le lendemain, il adressa à Berne un rapport détaillé sur la cérémonie et sur ses premiers jours en Belgique.

Après le retour de Dunant à Paris le 16 décembre, Barbey entreprit d'organiser la Légation, faisant face à des tâches considérables qu'il devait surmonter avec un seul collaborateur. La jeune Légation était fortement occupée avec des formalités de visa et des correspondances traitant de demandes de compensation pour des dégâts causés à des propriétés de ressortissants suisses pendant l'occupation. En conséquence, Barbey demanda le 21 janvier 1919 à recevoir un deuxième collaborateur diplomatique pour mieux pouvoir se concentrer sur les relations économiques et diplomatiques, notamment sur la question importante de l'achat de charbon belge et de son acheminement vers la Suisse, où ce combustible faisait défaut.

Buitenlandse Zaken, Paul Hymans, op de hoogte van de beslissing van de Bondsraad. Op 9 november richt Hymans een telegram tot de Secretaris van de Koning om de toestemming van Zijne Majesteit te vragen, een schrijven dat op 12 november via telegram positief beantwoord wordt. Tot slot maakt de Bondsraad op 15 november zijn beslissing bekend om Dunant als vertegenwoordiger in België aan te stellen.

Aanvankelijk heeft Dunant de intentie om zijn geloofsbrieven nog in november aan Koning Albert voor te leggen. Hij reist met dat doel naar Brussel, maar tijdens de chaotische weken die volgen op de bevrijding van het land is de Koning niet in staat hem te ontvangen. Bij Dunant's terugkeer in Parijs ontmoet hij Barbey, waarna ze op 8 december samen naar Brussel reizen. Nadat ze met de auto in de hoofdstad zijn aangekomen, stelt Barbey een eerste met de hand geschreven verslag op, dat hij op 11 december aan Bondspresident Calonder bezorgt. In dat verslag uit Barbey zich kritisch over de ontoereikende werking van het Zwitserse Consulaat-generaal dat sinds 1826 in Brussel is ingericht. Het personeel is uit noodzaak tewerkgesteld in de kantoren van het Gezantschap in de Congressstraat 38. In het Consulaat-generaal zelf kan het personeel niet terecht, omdat het gaat om het privéappartement van de op dat moment reeds vervangen Consul-generaal Borel.

Op 14 december overhandigt Dunant, begeleid door Barbey, zijn geloofsbrieven aan Koning Albert. De tekst van zijn redevoering voor de Koning, die strookt met de intenties van de Bondsraad, is bewaard gebleven. Er is sprake van « de verontwaardiging van Zwitserland, die Zijne Majesteit wellicht meermaals ter ore is gekomen » na de invasie van het « neutrale en loyale België » in 1914. Ook onderstreept Dunant dat Zwitserland bevriend en solidair is gebleven met België, en dat het er nooit aan heeft getwijfeld dat « België volledig in zijn rechten en zijn onafhankelijkheid zou worden hersteld ».

Diezelfde avond is Dunant te gast bij Minister Hymans in diens Residentie in de Hertogstraat 15. Hij heeft de Bondsraad op dat moment al per telegram verwittigd dat hij zijn geloofsbrieven heeft overhandigd. Een dag later stuurt Dunant een gedetailleerd verslag over de ceremonie en over de eerste dagen die hij in België heeft doorgebracht.

Wanneer Dunant op 16 december naar Parijs terugkeert, begint Barbey de werking van het Gezantschap te organiseren, wat geen sinecure is gezien de vele taken die hij met de hulp van één enkele medewerker op zich neemt. In de beginjaren krijgt het Gezantschap een groot aantal visaformaliteiten te verwerken, evenals schadevergoedingsaanvragen vanwege Zwitsers wier woning schade heeft geleden onder de bezetting. Op 21 januari 1919 vraagt Barbey om over een tweede medewerker te kunnen beschikken, zodat hij zich ten volle op economische en diplomatieke kwesties kan toeleveren, zoals de aankoop van Belgische steenkool en het transport van die brandstof naar Zwitserland.

Pendant les mois suivants, la situation à la Légation se stabilisa. La Belgique donna son accord à la livraison de charbon. Pour pouvoir assurer son transport, la Suisse, avec la Belgique, s'engagea pour que la libre navigation sur le Rhin et ses estuaires fût garantie dans le traité de paix avec l'Allemagne, un point qui fut finalement inclus dans le Traité de Versailles signé le 28 juin 1919.

La Légation suisse en Belgique bien établie, le Conseil fédéral décida finalement, comme il l'avait prévu dès le début, de séparer les postes de Paris et Bruxelles et de nommer un Ministre pour la Belgique. Publiée dans la Feuille fédérale en décembre 1919, cette décision fut soumise à l'approbation du parlement suisse en raison des dépenses additionnelles qui y étaient liées. La proposition désormais défendue par le Conseiller fédéral Giuseppe Motta devenu Chef du Département politique – pour le rester jusqu'à son décès en 1940 – a été votée au Conseil national (Chambre des Représentants) le 17 juin 1920. Il fut l'objet d'un rapport du Ministre Peltzer à Hymans: plusieurs orateurs s'étant opposés à la proposition du Conseil fédéral, Peltzer constata chez ceux-ci une mentalité hostile à toute politique internationale. Cependant, 17 voix seulement se prononcèrent contre, et 72 pour.

Le délai référendaire étant expiré, Peltzer fut prié, le 30 novembre 1920, de solliciter l'agrément du Gouvernement belge à la nomination de Barbey en qualité de Ministre plénipotentiaire. Les autorités belges ayant répondu aussitôt d'une manière positive à cette demande, le Conseil fédéral mit fin à la mission de Dunant en Belgique et délivra les lettres de créance pour Barbey. Ce dernier les présenta au Roi Albert le 12 janvier 1921. Le 26 janvier 1921, le Roi adressa au Conseil fédéral une lettre dans laquelle il exprimait sa gratitude pour les services rendus par Dunant.

Barbey resta Ministre de Suisse en Belgique jusqu'en 1938. A la fin de sa mission, il devint ainsi le plus ancien des plénipotentiaires étrangers résidant en Belgique.

In de daaropvolgende maanden wint de werking van het Gezantschap aan stabiliteit. België gaat akkoord met de levering van steenkool. Om het transport mogelijk te maken, pleiten Zwitserland en België voor een vrije waterdoorgang over de Rijn, een element dat wordt opgenomen in het vredesverdrag met Duitsland en uiteindelijk ook in het Verdrag van Versailles, dat op 28 juni 1919 wordt ondertekend.

Nu het Zwitserse Gezantschap in België goed functioneert, beslist de Bondsraad, zoals dat eigenlijk van meet af aan de bedoeling was, om de diplomatieke vertegenwoordigingen in Parijs en Brussel te scheiden en een Minister in België aan te stellen. Die beslissing wordt in december 1919 in het « Feuille fédérale » bekendgemaakt. Omdat de maatregel bijkomende kosten meebrengt, wordt ze ter goedkeuring aan het Zwitserse parlement voorgelegd. Het voorstel wordt verdedigd door het lid van de Bondsraad Giuseppe Motta, die op dat moment aan het hoofd staat van het Departement Politieke Zaken – en die functie tot zijn overlijden in 1940 zal uitoefenen. De goedkeuring door de Nationale Raad (Kamer Volksvertegenwoordigers) volgt op 17 juni 1920 en is het voorwerp van een verslag door Minister Peltzer t.a.v. Hymans. Dat verscheidene leden zich tegen het voorstel verzetten, doet Peltzer besluiten dat ze tegen elke vorm van internationaal beleid gekant zijn. Uiteindelijk stemmen slechts 17 parlementsleden tegen, tegenover 72 ja-stemmen.

Aangezien de referendumtermijn verstreken is, wordt Peltzer op 30 november 1920 gevraagd om de goedkeuring van de Belgische Regering te verkrijgen om Barbey als gevolmachtigd Minister aan te stellen. De Belgische overheid stemt daar onmiddellijk mee in, waarna de Bondsraad een einde stelt aan de opdracht van Dunant en de geloofsbrieven voor de kandidatuur van Barbey verstrekt, die deze op 12 januari 1921 aan Koning Albert overhandigt. Op 26 januari 1921 richt de Koning een brief aan de Bondsraad, waarin hij zijn dankbaarheid uit voor de door Dunant geleverde diensten.

Barbey blijft Minister van Zwitserland in België tot in 1938. Op het einde van zijn opdracht is hij de oudste onder de buitenlandse gevolmachtigde Ministers in België.

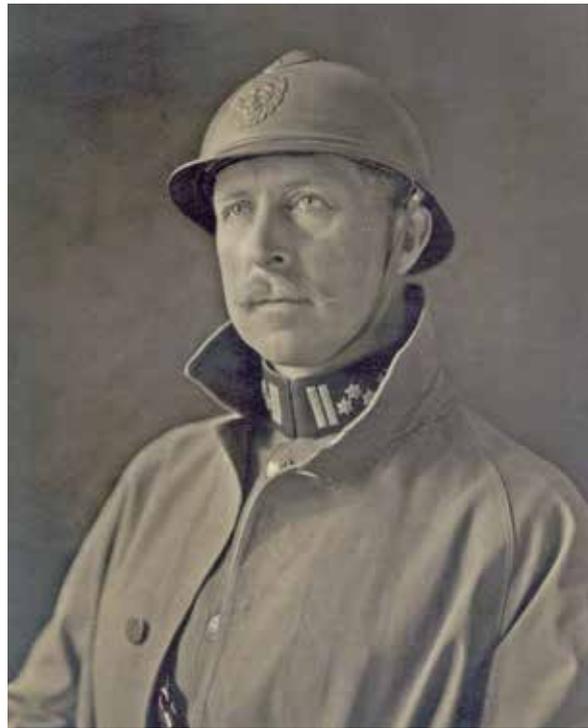
Liste des documents et photographies

- p. 5: Gustave Ador, Conseiller fédéral 1917-1919 et Prés. de la Confédération 1919
- p. 11: Albert Ier, Roi des Belges 1909-1934
- p. 11: Paul Hymans, Ministre des affaires étrangères belge 1918-1920
- p. 12: Felix Calonder, Conseiller fédéral 1913-1920 et Prés. de la Confédération 1918
- p. 12: Alphonse Dunant, le premier Ministre de Suisse en Belgique 1918-1920
- p. 12: Frédéric Barbey, Chargé d'affaires a.i. en Belgique 1918-1920 puis Ministre de Suisse 1920-1938
- p. 13: Extrait du protocole de la séance du Conseil fédéral suisse du 2 nov. 1918 avec la décision de faire accréditer à Bruxelles Alphonse Dunant
- pp. 14-15: Lettre du Ministre de Belgique en Suisse, F. Peltzer, au Ministre belge des affaires étrangères, Paul Hymans, concernant la demande d'agrément de Dunant, Berne, 8 nov. 1918
- p. 16: Télégramme à chiffrer d'Hymans au Secrétaire du Roi Albert avec la demande officielle d'agrément, Le Havre, 9 nov. 1918
- p. 17: Télégramme du Secrétaire du Roi à Hymans avec l'octroi de l'agrément, reçu au Havre, 12 nov. 1918
- p. 18: Extrait du protocole de la séance du Conseil fédéral suisse du 15 nov. 1918 avec la décision de nommer Frédéric Barbey en tant que Chargé d'affaires a.i. en Belgique
- p. 19: Rapport manuscrit du Chargé d'affaires a.i. Barbey au Prés. de la Confédération Calonder, Bruxelles, 11 déc. 1918
- pp. 20-21: Transcription du rapport de Barbey du 11 déc. 1918
- p. 22: Copie des lettres de créance de Dunant auprès du Roi Albert, remises à Bruxelles le 14 déc. 1918
- pp. 23-24: Discours tenu par Dunant auprès du Roi Albert à Bruxelles le 14 déc. 1918

Lijst met documenten en foto's

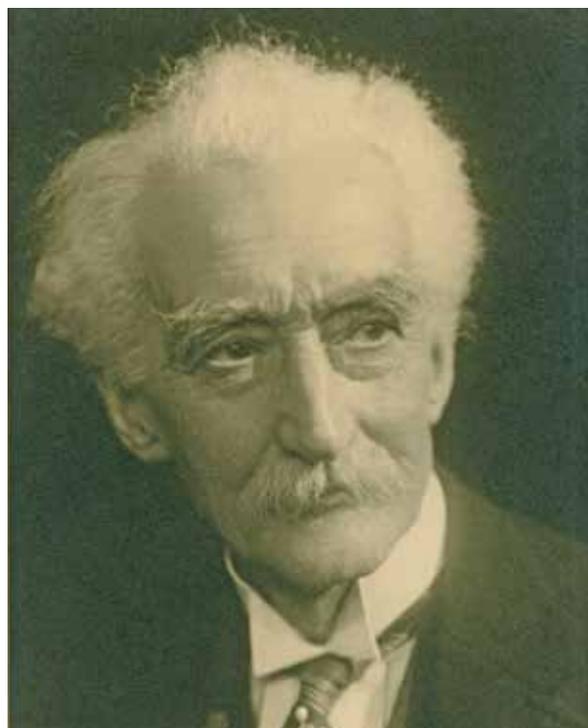
- p. 5: Gustave Ador, lid van de Bondsraad 1917-1919 en Bondspresident 1919
- p. 11: Albert I, Koning der Belgen 1909-1934
- p. 11: Paul Hymans, Belgisch Minister van Buitenlandse Zaken 1918-1920
- p. 12: Felix Calonder, lid van de Bondsraad 1913-1920 en Bondspresident 1918
- p. 12: Alphonse Dunant, eerste Minister van Zwitserland in België 1918-1920
- p. 12: Frédéric Barbey, Zaakgelastigde a.i. in België 1918-1920, en vervolgens Minister van Zwitserland 1920-1938
- p. 13: Fragment uit het verslag van de zitting van de Zwitserse Bondsraad van 2 nov. 1918, met de beslissing over de accreditatie in Brussel van Alphonse Dunant
- pp. 14-15: Brief van de Belgische Minister in Zwitserland, F. Peltzer, aan de Belgische Minister van Buitenlandse Zaken, Paul Hymans, over de erkenningsaanvraag voor Dunant, Bern, 8 nov. 1918
- p. 16: Telegram te versleutelen van Hymans aan de Secretaris van Koning Albert die de officiële erkenningsaanvraag bevat, Le Havre, 9 nov. 1918
- p. 17: Telegram van de Secretaris van de Koning aan Hymans waarin de erkenning wordt toegestaan, ontvangen in Le Havre, 12 nov. 1918
- p. 18: Fragment uit het verslag van de zitting van de Zwitserse Bondsraad van 15 nov. 1918, met de beslissing om Frédéric Barbey te benoemen als Zaakgelastigde a.i. in België
- p. 19: Handgeschreven verslag van de Zaakgelastigde a.i. Barbey t.a.v. de Bondspresident Calonder, Brussel, 11 dec. 1918
- pp. 20-21: Transcriptie van het verslag van Barbey van 11 dec. 1918
- p. 22: Kopie van de geloofsbrieven van Dunant, die deze aan Koning Albert overhandigt op 14 dec. 1918 in Brussel
- pp. 23-24: Redevoering van Dunant voor Koning Albert in Brussel op 14 dec. 1918

- p. 25: Télégramme de Dunant au Département politique à Berne, concernant la remise des lettres de créance, Bruxelles, 14 déc. 1918
- pp. 26-33: Rapport de Dunant au Prés. de la Confédération Calonder concernant ses premiers jours en Belgique et la remise des lettres de créance, Bruxelles, 15 déc. 1918
- pp. 34-36: Rapport de Barbey au Conseiller fédéral Calonder sur la situation à la Légation, Bruxelles, 21 janv. 1919
- pp. 37-38: Proposition du Conseil fédéral de créer une Légation indépendante en Belgique, publiée dans la Feuille fédérale le 11 déc. 1919
- pp. 39-40: Rapport du Ministre de Belgique en Suisse, Peltzer, au Ministre belge des affaires étrangères Hymans, concernant la votation au Conseil National suisse pour créer une Légation indépendante en Belgique, Berne, 18 juin 1920
- p. 41: Copie des lettres du Conseil fédéral au Roi Albert pour mettre fin à la mission de Dunant, Berne, 18 déc. 1920
- p. 42: Lettre du Roi Albert au Conseil fédéral suisse pour remercier Dunant de ses services, Bruxelles, 26 janv. 1921
- p. 25: Telegram van Dunant aan het Departement Politieke Zaken in Bern, over de afgifte van de geloofsbrieven, Brussel, 14 dec. 1918
- pp. 26-33: Verslag van Dunant t.a.v. de Bondspräsident Calonder over zijn eerste dagen in België en de afgifte van de geloofsbrieven, Brussel, 15 dec. 1918
- pp. 34-36: Verslag van Barbey aan het lid van de Bondsraad Calonder over de benarde toestand van het Gezantschap, Brussel, 21 jan. 1919
- pp. 37-38: Voorstel van het lid van de Bondsraad om een Gezantschap op te richten in België, gepubliceerd in het "Feuille fédérale" op 11 dec. 1919
- pp. 39-40: Verslag van de Belgische Minister in Zwitserland, Peltzer, t.a.v. de Belgische Minister van Buitenlandse Zaken, Hymans, over de stemming in de Zwitserse Nationale Raad inzake de oprichting van een onafhankelijk Gezantschap in België, Bern, 18 juni 1920
- p. 41: Kopie van de brieven van de Bondsraad aan Koning Albert om een einde te stellen aan de opdracht van Dunant, Bern, 18 dec. 1920
- p. 42: Brief van Koning Albert aan de Zwitserse Bondsraad, waarin hij Dunant dankt voor de verleende diensten, Brussel, 26 jan. 1921



Albert Ier, Roi des Belges 1909-1934 –
Archives du Palais Royal

Albert I, Koning der Belgen 1909-1934 –
Archief van het Koninklijk Paleis



Paul Hymans, Ministre belge des Affaires Etrangères 1918-1920
Photographie prise dans les années 1930
– Archives de l'Université Libre de Bruxelles

Paul Hymans, Belgische Minister van Buitenlandse Zaken 1918-1920
Fotografie uit de jaren 1930
Archief van de «Université Libre de Bruxelles»



Felix Calonder, Président de la Confédération 1918 –
Bibliothèque Nationale suisse

Felix Calonder, President van de Zwitserse Confederatie 1918 –
Zwitserse Nationaalbibliotheek



Alphonse Dunant, 1918-1920 premier Ministre suisse en Belgique –
Archives fédérales suisses

Alphonse Dunant, 1918-1920 eerste Zwitserse Minister in België –
Zwitserse federale archieven



Frédéric Barbey, chargé d'affaires 1918-1920 et Ministre de Suisse en
Belgique 1920-1938 – Archives fédérales suisses

Frédéric Barbey, chargé d'affaires 1918-1920 en Zwitserse Minister in
België 1920-1938 – Zwitserse federale archieven

1 2 8 . S i t z u n g

- d e s -

S c h w e i z e r i s c h e n B u n d e s r a t e s .

Samstag, 2. November 1918, vormittags 8 Uhr.-----
Präsidium: Hr. Bundespräsident Calonder.Mitglieder: HH. Vizepräsident Müller und Bundesräte Motta,
Decoppet, Schulthess, Ador und Haab.-----
Aktuariat: HH. Bundeskanzler Schatzmann und Vizekanzler v. Steiger.-----
Das Protokoll der 125. Sitzung vom 29. Oktober wird genehmigt.-----
Politisches Departement.

Mündlich.

Sympathiekundgebung
für Belgien.

3213.

Der König von Belgien wird nächstens wieder in Brüssel einziehen. Es wird deshalb beschlossen, es sei Herr Minister Dunant in Paris für Belgien zu akkreditieren und es sei an Belgien eine Sympathiekundgebung zu richten, sei es in Form einer Depesche oder in der Form, dass Herr Minister Dunant bei der Empfangsaudienz die Glückwünsche des Bundesrates für die Wiederherstellung Belgiens darbringt. Das politische Departement wird noch prüfen, in welcher Form die Sympathiekundgebung zu erfolgen hat, und wird der Presse darüber eine Mitteilung zukommen lassen.

An den König von Belgien.

An Herrn Minister Dunant.

Protokollauszug ans politische Departement (Auswärtiges) zur Kenntnis und Vollziehung.

783

Demande d'agrément de M. Dunant,
comme Ministre de Suisse en Belgique.



No 8905/1898.

14 Nov 1918-56.353

Berne, le 8 novembre 1918.

Monsieur le Ministre,

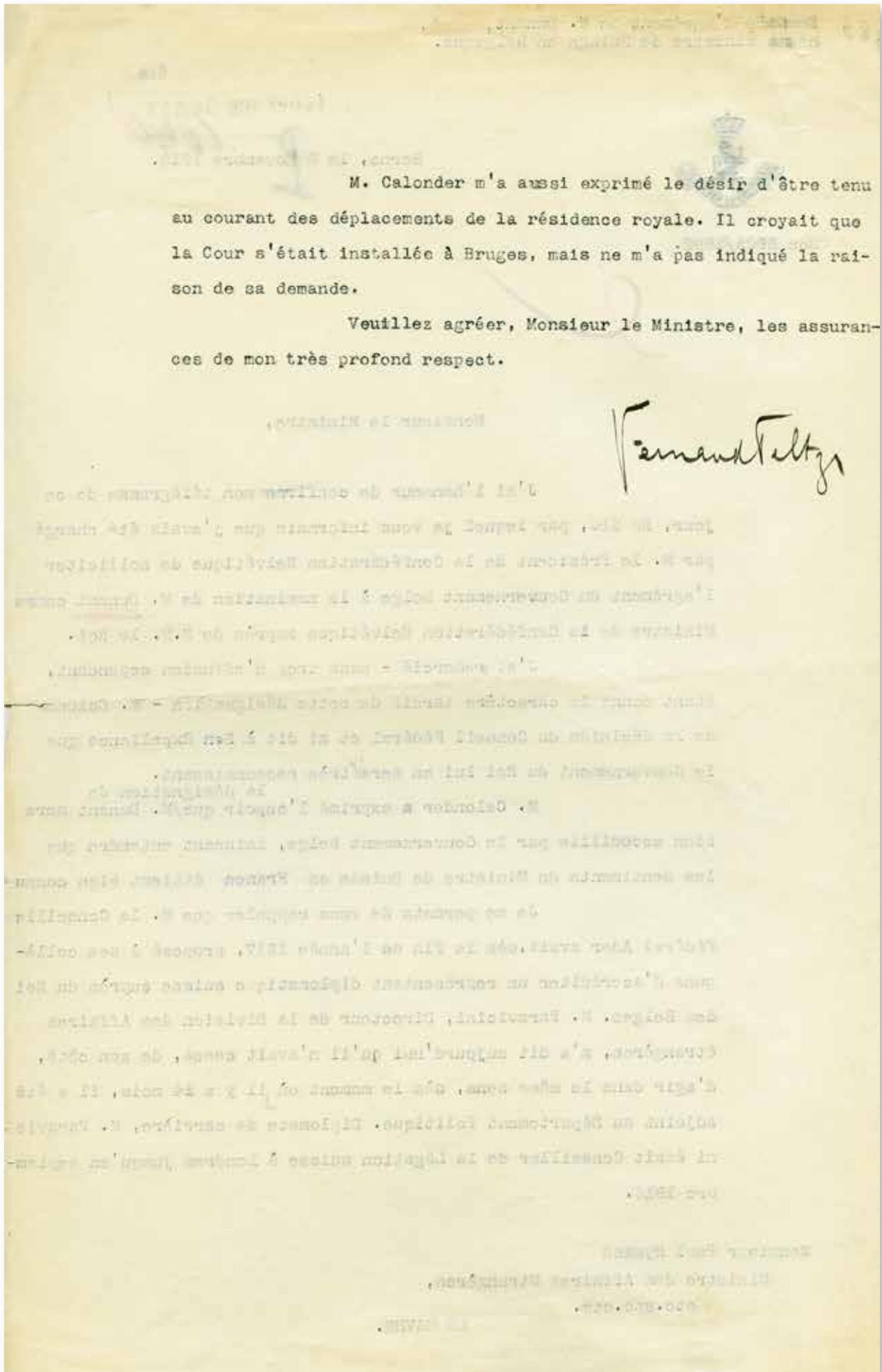
J'ai l'honneur de confirmer mon télégramme de ce jour, No 210, par lequel je vous informais que j'avais été chargé par M. le Président de la Confédération Helvétique de solliciter l'agrément du Gouvernement belge à la nomination de M. Dunant comme Ministre de la Confédération Helvétique auprès de S.M. le Roi.

J'ai remercié - sans trop d'effusion cependant, étant donné le caractère tardif de cette désignation - M. Calonder de la décision du Conseil Fédéral et ai dit à Son Excellence que le Gouvernement du Roi lui en serait très reconnaissant. M. Calonder a exprimé l'espoir que ^{la désignation de} M. Dunant sera bien accueillie par le Gouvernement belge, laissant entendre que les sentiments du Ministre de Suisse en France étaient bien connus.

Je me permets de vous rappeler que M. le Conseiller Fédéral Ador avait, dès la fin de l'année 1917, proposé à ses collègues d'accréditer un représentant diplomatique suisse auprès du Roi des Belges. M. Paravicini, Directeur de la Division des Affaires étrangères, m'a dit aujourd'hui qu'il n'avait cessé, de son côté, d'agir dans le même sens, dès le moment où il y a 14 mois, il a été adjoint au Département Politique. Diplomate de carrière, M. Paravicini était Conseiller de la Légation suisse à Londres jusqu'en septembre 1916.

Monsieur Paul Hymans
Ministre des Affaires Etrangères,
etc.etc.etc.

LE HAVRE.



MINISTÈRE
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MINUTE

Direction P. N° 6040.

N° D'ORDRE

ANNEXE

Le Hare, 10

Télégramme à chiffrer.-

~~Baron de Bouchegrave~~ *Secrétaire du Roi*

G. Q. G.

Président Confédération helvétique demande agrément pour Monsieur Dunant en qualité de Ministre suisse auprès du Gouvernement du Roi.

Il espère que éventuellement M. Dunant ^{qui est déjà} ~~ministre de Suisse à Paris~~ *pourra* se présenter très prochainement devant Sa Majesté. Président aurait préféré désigner représentant spécial pour la Belgique, mais il a dû y renoncer faute de personnel disponible. STOP Par lettre 31 octobre 1917 Comte de Jehay avait fait savoir mon prédécesseur qu'en principe le Roi serait heureux voir accréditer auprès de lui M. Dunant. Prière télégraphier si Sa Majesté confirme sa manière de voir de l'année dernière.

RÉPONSE
à la lettre du _____ 19
N° _____
OBJET:
Demande officielle d'agrément
pour M. DUNANT en qualité
de Ministre de Suisse.-

Selys.
9-XI-1918.-

B

MINISTRE AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

[Signature]

Signification des principales indications éventuelles pouvant figurer en tête de l'adresse.

- D..... = Urgent.
- AR..... = Remettre contre reçu.
- PC..... = Accusé de réception.
- RP..... = Réponse payée.
- TC..... = Télégramme collationné.
- MP..... = Remettre en mains propres.
- XP..... = Exprès payé.
- NUIT... = Remettre même pendant la nuit.
- JOUR... = Remettre seulement pendant le jour.
- OVERT = Remettre ouvert.

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots dans le service intérieur et dans les relations postales pays-étrangers. Le reste du dépôt est indiqué au moyen des chiffres de 0 à 24.

L'Etat s'est tenu à aucune responsabilité à l'égard des télégrammes privés par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1860, art. 6.)

381
3
Indications du service.



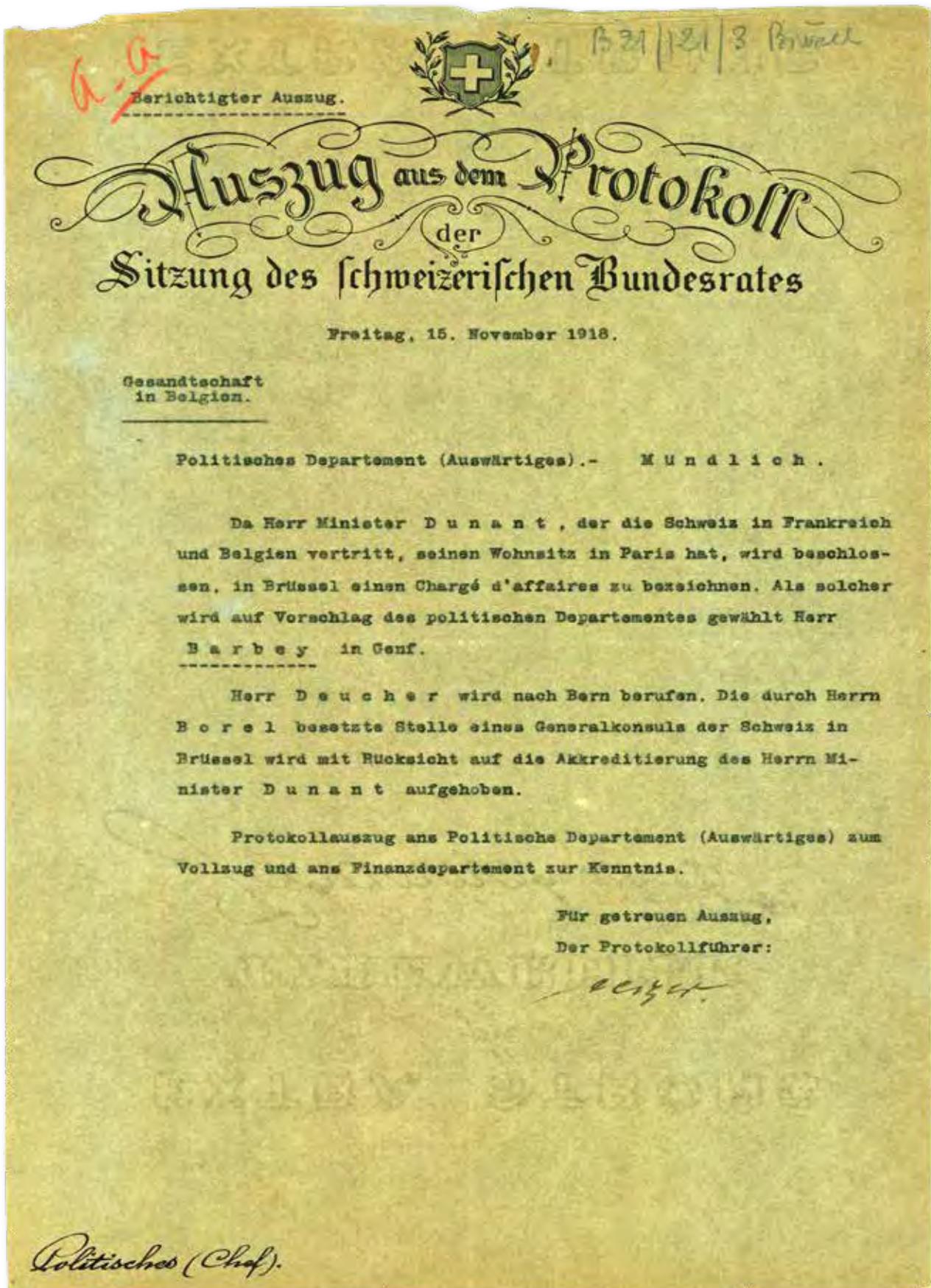
Timbre
à date.

ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	LETTRE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.

OFF. GAG. BELGE 2543 25 11. 18/5=

AGREMENT EST ACCORDE POUR MINISTRE DE CHINE AINSI QUE POUR MINISTRE DE

SUISSE +





 Brüssel le 22 Mars 1848
 N. R. de l'Empire

Monsieur Calonder
 Président de la Confédération
 Berne.

Monsieur le Président
 J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les copies régulières de rapports politiques, formelles, sous le sceau de la confiance, et au sujet de l'état de la Belgique, depuis le commencement de l'année jusqu'à ce jour. Ces rapports ont été rédigés par le Consul Général de Belgique, et ont été soumis à votre approbation. Ils contiennent les détails les plus exacts sur l'état de la Belgique, et sur les relations qui existent entre elle et les autres puissances. Ils ont été rédigés avec la plus grande exactitude, et avec la plus grande impartialité. Ils ont été soumis à votre approbation, et ont été envoyés à votre Excellence. Ils contiennent les détails les plus exacts sur l'état de la Belgique, et sur les relations qui existent entre elle et les autres puissances. Ils ont été rédigés avec la plus grande exactitude, et avec la plus grande impartialité. Ils ont été soumis à votre approbation, et ont été envoyés à votre Excellence.

(L'année) de l'année 1848, le 22 Mars, le Consul Général de Belgique, N. R. de l'Empire, a l'honneur de vous adresser ci-joint les copies régulières de rapports politiques, formelles, sous le sceau de la confiance, et au sujet de l'état de la Belgique, depuis le commencement de l'année jusqu'à ce jour. Ces rapports ont été rédigés par le Consul Général de Belgique, et ont été soumis à votre approbation. Ils contiennent les détails les plus exacts sur l'état de la Belgique, et sur les relations qui existent entre elle et les autres puissances. Ils ont été rédigés avec la plus grande exactitude, et avec la plus grande impartialité. Ils ont été soumis à votre approbation, et ont été envoyés à votre Excellence.

CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE


 EN BELGIQUE

Brüssel le 22 Mars 1848
 N. R. de l'Empire

Monsieur le Président
 J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les copies régulières de rapports politiques, formelles, sous le sceau de la confiance, et au sujet de l'état de la Belgique, depuis le commencement de l'année jusqu'à ce jour. Ces rapports ont été rédigés par le Consul Général de Belgique, et ont été soumis à votre approbation. Ils contiennent les détails les plus exacts sur l'état de la Belgique, et sur les relations qui existent entre elle et les autres puissances. Ils ont été rédigés avec la plus grande exactitude, et avec la plus grande impartialité. Ils ont été soumis à votre approbation, et ont été envoyés à votre Excellence.

La question de l'expulsion de la Belgique par la France, depuis son départ de la Belgique, est une question qui se pose à l'heure actuelle. Elle est d'une grande importance, et elle doit être résolue avec la plus grande sagesse. Elle doit être résolue de manière à ne pas nuire à la Belgique, et à ne pas nuire à la France. Elle doit être résolue de manière à satisfaire les intérêts de tous les intéressés. Elle doit être résolue de manière à maintenir la paix et la tranquillité en Belgique. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la Belgique, et à assurer le bien-être de la France. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de tous les peuples. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de l'humanité. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la civilisation. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la culture. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la science. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de l'art. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la religion. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la morale. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la justice. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la liberté. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de l'égalité. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la fraternité. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la paix. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la prospérité. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la gloire. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de l'honneur. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la réputation. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la renommée. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la célébrité. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la renommée. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la gloire. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de l'honneur. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la réputation. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la renommée. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la célébrité.

Louis Calonder
 22 Mars 1848

CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE


 EN BELGIQUE

Brüssel le 22 Mars 1848
 N. R. de l'Empire

Monsieur le Président
 J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les copies régulières de rapports politiques, formelles, sous le sceau de la confiance, et au sujet de l'état de la Belgique, depuis le commencement de l'année jusqu'à ce jour. Ces rapports ont été rédigés par le Consul Général de Belgique, et ont été soumis à votre approbation. Ils contiennent les détails les plus exacts sur l'état de la Belgique, et sur les relations qui existent entre elle et les autres puissances. Ils ont été rédigés avec la plus grande exactitude, et avec la plus grande impartialité. Ils ont été soumis à votre approbation, et ont été envoyés à votre Excellence.

La question de l'expulsion de la Belgique par la France, depuis son départ de la Belgique, est une question qui se pose à l'heure actuelle. Elle est d'une grande importance, et elle doit être résolue avec la plus grande sagesse. Elle doit être résolue de manière à ne pas nuire à la Belgique, et à ne pas nuire à la France. Elle doit être résolue de manière à satisfaire les intérêts de tous les intéressés. Elle doit être résolue de manière à maintenir la paix et la tranquillité en Belgique. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la Belgique, et à assurer le bien-être de la France. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de tous les peuples. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de l'humanité. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la civilisation. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la culture. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la science. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de l'art. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la religion. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la morale. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la justice. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la liberté. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de l'égalité. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la fraternité. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la paix. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la prospérité. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la gloire. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de l'honneur. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la réputation. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la renommée. Elle doit être résolue de manière à assurer le bien-être de la célébrité.

Louis Calonder
 22 Mars 1848

Légation de Suisse en Belgique

Bruxelles, le 11 décembre 1918
38, rue du Congrès

Monsieur Calonder
Président de la Confédération
Berne

Monsieur le président,

En attendant qu'il me soit possible de commencer l'envoi régulier de rapports politiques, permettez-moi de venir vous entretenir très brièvement et un peu à bâtons rompus des débuts de ma mission en vous priant d'excuser, pour cette fois, l'allure un peu personnelle de ces lignes. Ainsi que nous en étions convenus après réception de votre obligeant télégramme, j'ai quitté Genève jeudi dernier pour Paris où je me suis mis immédiatement en rapport avec M. le ministre Dunant. Après 48 heures de recherches et d'hésitations provoquées par la complète ignorance où l'on était à Paris des relations avec la Belgique et après avoir appris que la ligne de chemin de fer était toujours coupée entre la frontière française et Bruxelles, M. Dunant a décidé de repartir en auto directement pour Bruxelles. Nous avons quitté Paris dimanche matin 8 décembre et par Compiègne, Noyon, Chauny, Guise, La Capelle, nous avons atteint le soir Avesnes, où par bonheur, j'avais des relations d'avant-guerre, ce qui nous a permis de trouver un pauvre gîte pour la nuit, dans une ville dévastée, encombrée de troupes et mise à sac par les Allemands avant leur départ (un exemple entre cent: j'ai trouvé une maison appartenant à des amis occupée par une écurie, des chevaux ayant été placés plusieurs mois dans le salon et la salle à manger au rez-de-chaussée !) Au reste ce qu'a été ce voyage, les scènes inouïes de destruction et de dévastation entrevues sur un parcours de 100 kilomètres entre Noyon et Guise, le parcours de ces villages rasés, des champs en jachères, la vue des maisons systématiquement vidées et dépouillées quand elles n'étaient pas détruites, spectacle qui, contemplé personnellement, dépasse en horreur et en tristesse tous les récits des journaux, tout cela ne peut être décrit ici et M. Dunant se propose de vous en parler dans un de ses rapports. Si je le mentionne ici, c'est que ces faits aident à comprendre les sentiments violents de haine accumulés depuis 4 ans qui règnent et qui régneront longtemps encore dans ces régions. Le lundi 9 décembre, par Maubeuge et Mons, nous entrons en Belgique et arrivions à Bruxelles à 11 heures du matin.

J'ai trouvé la légation déjà installée hors du domicile de M. Borel dans une demeure tout à fait insuffisante et provisoire, 2 étroites chambres. Le personnel est un personnel de fortune, recruté au hasard, à part le commis de chancellerie M. Federer, sur lequel je crois pouvoir compter. Mais les dossiers et les archives étaient dans le plus grand désordre et je dois vous avouer qu'il y aura une forte besogne à entreprendre pour mettre la légation sur le pied sur lequel elle doit être pour rendre les services attendus.

D'autre part, nous manquons des fournitures de bureaux les plus indispensables, celles-ci sont hors de prix ou introuvables ici et le traitement de M. Federer n'avait pas été payé depuis 5 mois ! La question d'un local est des plus aigüe, mais nous essayons de la résoudre dans un avenir assez rapproché si le Département nous en donne les moyens. Toute mon activité pendant ces premiers jours sera absorbée par ces questions matérielles.

L'absence de toute relation de chemin de fer de Bruxelles avec la France et le sud contribue à rendre la vie ici extrêmement compliquée et hors de prix. Les destructions de voie ferrée et d'ouvrages d'art sont si graves, qu'il faudra encore un temps considérable pour les réparer. Le ravitaillement de la Belgique en souffre et en souffrira encore prodigieusement. Les prix cités par M. Dunant dans son rapport n'ont presque pas baissé, un œuf 2,50 frs, le plus petit morceau de viande 10-12 frs, une plaque de chocolat 8 à 10 frs, un litre d'huile 90 frs etc. etc. La ville regorge de troupes alliées de toutes nationalités, Belges, Français, Canadiens, Néo-Zélandais, remarquablement équipées et nourries. La population, cela va sans dire, leur fait un accueil enthousiaste. Mais l'état de misère d'une grande partie de cette population, les habitudes de désœuvrement des ouvriers causées par l'enlèvement de tout l'outillage et par le chômage forcé depuis quatre ans, préoccupent à juste titre tous les gens sensés ici et constituent un problème des plus inquiétant qui s'ajoute à celui du ravitaillement et de la reprise de la vie normale. Les ministères, obligés de se réinstaller tant

bien que mal dans des locaux souillés et dévastés, éprouvent aussi les plus grandes difficultés à reprendre leur activité; et, en ce qui concerne le Ministère des Affaires Etrangères, malgré toute sa bonne volonté, les démarches que je serai appelé à y faire seront pour longtemps encore difficiles et longues.

La question de l'exportation de charbon pour la Suisse méritera un très sérieux examen. Des premières conversations que j'ai eues à ce sujet avec des personnes compétentes, il résulte que les possibilités sont très grandes et que la Suisse trouverait abondamment dès maintenant en Belgique les quantités nécessaires. Le transport pourrait se faire par eau jusqu'à Strasbourg à condition que des négociations soient immédiatement entreprises avec les Alliés au sujet de la navigation sur le Rhin. Leur succès dépendra naturellement du choix et de l'habileté des négociateurs, mais tout permet d'affirmer qu'elles pourraient être immédiatement entreprises avec beaucoup de chances. Il va sans dire que dans ce cas, la Suisse devrait envoyer son matériel roulant jusqu'à Strasbourg. Je suppose que le délégué du Conseil fédéral en ce moment à Paris pour cette question de charbon recevra les instructions nécessaires pour venir étudier la chose sur place à Bruxelles.

En ce qui concerne la colonie suisse, j'ai commencé déjà à prendre contact avec ses différents membres, mais la nécessité de liquider le travail arriéré et de m'occuper de la nouvelle installation de la légation prendra pour plusieurs semaines encore le meilleur de mon temps. J'ai réussi cependant à faire la connaissance des divers chefs de mission neutres et alliés en ce moment à Bruxelles.

Je me réserve de compléter ces diverses données au cours du voyage que je ferai à Berne à la fin de l'année et qui me sera d'autant plus indispensable que les relations postales et ferroviaires de Bruxelles avec les autres centres sont pour ainsi dire impossibles jusqu'ici.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de mon profond respect.

Frédéric Barbey

Copie.

Berne, le 2 novembre 1918.



LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

à

Sa Majesté Royale

le très-auguste et très-puissant Prince

ALBERT,

Roi des Belges,

etc. etc. etc.

Sire,

Le vif désir qui nous anime de consolider et de resserrer toujours davantage les liens de sincère amitié qui subsistent si heureusement entre la Confédération suisse et le Royaume de Belgique nous a engagés à accréditer Monsieur Alphonse Dunant, Ministre de Suisse à Paris, en qualité d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse auprès de Votre Majesté.

Le zèle et les aptitudes dont il a fait preuve jusqu'ici nous persuadent que Votre Majesté accueillera Monsieur Dunant avec bienveillance et voudra bien lui accorder foi et créance en toutes les communications qu'il pourra Lui adresser de notre part, surtout lorsqu'il Lui exprimera les vœux sincères que nous faisons pour la prospérité du Royaume de Belgique.

Nous prions Votre Majesté de vouloir bien agréer l'expression du profond respect avec lequel nous La recommandons ainsi que nous à la protection du Tout Puissant.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le Président de la Confédération,

(signé) Calonder.

Le Chancelier de la Confédération,

(signé) Schatzmann.

L. J. D. B.

Sire,

Quelle émotion pour moi et quel honneur de remettre entre les mains de Votre Majesté les lettres par lesquelles le Conseil Fédéral Suisse m'accrédite en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Juillet 1914 ! Journées ensoleillées, propices aux vacances du Roi dans les montagnes valaisannes et sur les bords du bleu Léman; puis soudain, un coup de tonnerre et la tempête se déchaîne.

La Belgique neutre et loyale se voit envahie, affreusement meurtrie, et la Suisse, également neutre, fut remplie d'une stupeur indignée dont Votre Majesté a maintes fois perçu l'écho.

Pendant près de 52 mois, les Belges, soutenus par l'admirable vaillance de leur souverain, ont résisté opiniâtrement, lutté sans trêve et espéré que la Justice leur sourirait. Cet espoir n'a point été déçu et aujourd'hui la victoire étend ses ailes sur les fils des Flandres et de la Wallonie, ces soldats magnifiques dont le courage indomptable a libéré la terre natale.

Pendant que la Belgique parcourait ce douloureux calvaire, la Suisse, son amie dans les bons et surtout dans les mauvais jours, ne cessait de s'intéresser à son malheureux sort. Pénétrés d'un sentiment de solidarité profonde, jamais mes compatriotes n'ont douté du complet ré-

e.
Migot

tablissement de la Belgique dans son droit et dans son indépendance; et voici, l'heure solennelle est venue; fidèle interprète de la pensée du peuple suisse, le Conseil Fédéral a tenu à marquer ses sentiments de profonde sympathie en créant à Bruxelles une Légation dont je suis particulièrement fier d'être le premier titulaire.

Salut à vous, Sire, qui resterez dans l'histoire la personnification du dévouement au peuple, de la fidélité au devoir, de l'honneur.

Hommage à Sa Majesté la Reine ! Devant sa bonté gracieuse et son héroïsme, toutes les femmes de Suisse s'inclinent très respectueusement.

Gloire enfin au peuple belge d'immortelle grandeur, au défenseur irréductible et justement victorieux de ses foyers, à qui j'apporte l'admiration enthousiaste et l'amitié chaleureuse du peuple suisse.

B 2/11/Brüssel

Schweiz. Telegraphen- und Telephonverwaltung. — Administration des télégraphes et des téléphones suisses. — Amministrazione dei telegrafi e dei telefoni svizzeri.

Telegramm — Télégramme — Telegramma

Wörter — Mots
Parole

Der Telegraphist: — Le télégraphiste.
Il telegrafista.



sssssbruxelles + 1072 • 22 • 14 • 15 • 13 =

Erhalten von — Reçu de
Ricevuto da **Paris** den — le
Consegnato il 15 XII 1918

Uhr — heures
alle ore

min.
min.

ROUENNES DEPART.

+ 17 DEZ 1918 +

M

Contr. 7644

affaires etrangeres berne-

ai remis aujourd'hui lettres creance au roi et fus recu en audience par reine stop numero sixy = ministre suisse. dunant-
note K.

Obertelegraphist an — Ritrasmesso a

den — le
il

am — à
alle

Uhr — heures
ore

min.

Der Telegraphist: — Le télégraphiste.
Il telegrafista:

Légation de Suisse

en

Bruxelles, le 15 décembre 1918.

Belgique

1/18.

*Ger
de circulation
707 221*

M. Dumont

Monsieur le Président,

Ainsi que je vous l'ai télégraphié, j'ai été reçu hier en audience par S. M. le Roi des Belges auquel j'ai remis les lettres qui m'accréditent auprès de lui en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

La vie normale n'ayant pas encore repris à Bruxelles, le protocole est quelque peu simplifié, ce dont le grand maréchal de la Cour, observateur de la tradition, s'est beaucoup excusé auprès de moi, mais je l'ai mis à son aise en lui disant que je n'étais pas un Ministre bien compliqué. Le Roi avait envoyé un général, aide de camp, avec l'automobile pour me chercher à l'hôtel où je suis descendu et, accompagné du secrétaire de la Légation, M. Frédéric Barbey, je suis parti pour le Palais royal où j'étais successivement reçu à la porte, au bas de l'escalier, au haut de l'escalier et dans une antichambre par diverses charges de Cour; introduit auprès du Roi, qui avait à côté de lui M. Paul Hymans, Ministre des Affaires Etrangères, j'ai adressé au Souverain l'allocution dont vous avez déjà reçu le texte. Le Roi a paru extrêmement touché de ce que je lui ai dit, et il m'a répondu d'une manière charmante en faisant un

Au Département Politique Suisse,

Division des Affaires Etrangères,

B E R N E .

/F.

petit discours, dont une partie avait certainement été préparée mais qui n'était point écrit, en sorte que je vous rapporte ses propos tels que je les ai inscrits aussitôt après l'audience. Tout d'abord, le Roi m'a dit sa reconnaissance pour les paroles chaleureuses prononcées à l'égard de Leurs Majestés, de l'armée et du peuple belges; puis, il m'a donné l'assurance que nos deux peuples étaient faits pour se comprendre et avaient des liens communs qu'il serait heureux de voir se resserrer; le Roi a beaucoup insisté sur la solidarité qui doit exister entre peuple et Gouvernement, et il a dit que ce principe était la base des institutions démocratiques qui existent aussi bien en Belgique qu'en Suisse. Ensuite, Albert I s'est assez longuement étendu sur tout ce que la Suisse a fait pendant la guerre pour les blessés et les internés belges, et il m'a remercié de façon très cordiale de cette activité humanitaire de mon pays; il a également parlé en termes fort élogieux du rôle du Comité international de la Croix Rouge et de l'oeuvre considérable de M. Ador. Ce nom ayant été prononcé, la conversation a porté sur l'élection du nouveau Président de la Confédération, dont le genre a été présenté par moi au Roi. Le Souverain était très au courant du récent mouvement bolchéviste de Zurich et de la situation ouvrière en Suisse; il m'a demandé de lui fournir quelques explications à ce sujet et cela nous a amenés à parler du charbon; le Roi s'est informé des besoins de la Suisse, et je lui ai dit que nous étions dans une situation absolument précaire et que justement pour éviter que la question ouvrière ne devînt plus grave, il était de toute urgence que la Suisse reçût du charbon pour maintenir le travail dans les fabriques et empêcher le chômage.

Cette conversation a eu un caractère extrêmement

--3--

je pourrais presque dire affectueux, et le Roi m'a fait l'honneur d'ajouter combien il était sensible à l'attention que le Conseil fédéral a eu de créer maintenant une Légation à Bruxelles. Après un entretien d'environ 1/4 heure, il m'a congédié; j'ai passé dans un autre salon où m'attendaient la grande maîtresse et une dame d'honneur de la Reine, et j'ai été introduit, toujours avec M. Barbey, chez la Souveraine, à laquelle j'ai dit quelques mots de respectueuse admiration; et, chose qui m'a profondément surpris, la Reine a immédiatement repris avec moi l'entretien au point où elle l'avait laissé 10 jours auparavant à Paris: " L'autre jour, à Paris, vous m'avez parlé, Monsieur le Ministre, des enfants belges en Suisse" et la Reine a de nouveau traité ce sujet avec une grande gratitude pour notre pays; je lui ai alors présenté le Secrétaire de la Légation qui, en sa qualité de membre du Comité international de la Croix Rouge, a pu donner à la Reine des indications intéressantes. D'après l'étiquette de Bruxelles, ces entretiens ont lieu debout, en sorte que la Reine ne les prolonge pas outre mesure; elle m'a congédié en me faisant une grande révérence de Cour et je suis parti sous le charme de cette vision si simple et bonne. Du reste, je ne sais pas ce qu'il faut le plus admirer chez les Souverains belges, leur simplicité dans la grandeur ou leur grandeur dans la simplicité.

Reconduit à l'hôtel avec le même cérémonial, j'ai trouvé une invitation à dîner le soir chez le Ministre des Affaires Etrangères; ce n'était pas nombreux, mais fort cordial; je crois que c'était la première fois que M. et Mme Paul Hymans recevaient, dans leur joli hôtel dans la rue Ducale depuis

que le général von Winterfeld (frère du parlementaire) a vidé les lieux sans, du reste, faire de dégats à cette maison. Après le dîner, j'ai eu l'occasion de m'entretenir tranquillement avec mon amphitryon qui, de lui-même, a repris la conversation du matin avec le Roi au sujet du charbon et m'a dit qu'il n'avait pas voulu entrer dans les détails en présence du Souverain mais que, vu les renseignements fournis par moi sur notre situation lamentable, il ferait tout son possible auprès de ses collègues du Cabinet pour que la Belgique puisse nous fournir une partie du précieux combustible dont nous avons tant besoin.

A ce dîner assistait également M. Brand-Whitlock, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, dont vous n'ignorez pas le rôle influent qu'il a joué à Bruxelles jusqu'au moment où par suite de la rupture des relations diplomatiques de son pays avec l'Allemagne, il a été obligé de quitter la Belgique pour aller au Havre. Cet aimable collègue américain m'a raconté des anecdotes lamentables sur la manière dont les Allemands s'y sont pris pour aigrir la population belge pendant l'occupation . Il m'a aussi cité des exemples tout à fait typiques sur le manque complet de psychologie de ses ennemis; vous ne croirez pas, Monsieur le Président, qu'ayant dû revenir ces jours-ci à Bruxelles pour procéder à des inventaires d'objets restitués, M. von Moltke, qui était adjoint du directeur politique von Lancken, a fait dire à M. Brand-Whitlock qu'il serait heureux de le revoir; je vous laisse à penser quelle fut la brève réponse du diplomate américain.

Puisque je vous parle de la mission von Moltke, j'ajouterai que, moi aussi, j'ai eu affaire avec des Allemands, amenés de Spa par des officiers français; voici ce dont il s'agit: en déménageant des banques du Nord de la France, les

Allemands avaient emporté des caisses de titres et valeurs jusqu'à Bruxelles, mais n'ont pas eu le temps, à la veille de l'armistice, de les transporter en Allemagne; 98 de ces caisses avaient été déposées dans une banque suisse et le général français m'avait demandé d'assister à la remise par les Allemands de ces caisses parce que le Directeur français de la banque a été déporté en Allemagne et n'était pas encore de retour à Bruxelles. Je me suis donc trouvé en présence des mêmes Allemands qui, il y a quelques semaines, faisaient la loi à Bruxelles et qui sont revenus hier en vaincu, pour restituer les caisses; je vous assure que j'en ai conservé une impression indéscriptible; et puis, voir partir vers le Nord de la France tous ces camions automobiles qui transportaient les colis qu'on allait restituer à leurs propriétaires! cela, je l'ai vu.

Mais je ne veux pas m'appesantir sur cet incident; je tiens cependant à ajouter qu'ayant eu l'occasion d'être un moment en tête-à-tête avec le général français, celui-ci m'a confirmé ce que M. Pichon m'avait dit récemment, c'est que les entretiens à Spa entre plénipotentiaires ont été aussi pénibles que possible.

Je quitte Bruxelles aujourd'hui même pour rentrer à Paris, où m'attend un travail formidable et j'accrédite M. Frédéric Barbey en qualité de Chargé d'Affaires ad interim; mon collaborateur était également hier soir au dîner Hymans et je l'ai recommandé à toute la bienveillance du Ministre des Affaires Etrangères. En ce qui concerne l'organisation de la chancellerie et du personnel, je vous ai écrit à part.

J'ai reçu la visite de nombreux Suisses et tous ces compatriotes ont été unanimes à déplorer que le Conseil fédéral n'ait pas cru devoir créer plus tôt une Légation en Belgique; ils m'ont assuré que si nous avions été représentés diplomatiquement, notre situation aurait été complètement différente.

je n'ai guère allongé ce côté de l'entretien (vous vous souvenez que le Conseil fédéral n'a pas adopté l'année dernière une proposition du Département Politique tendant à la création d'une Légation près le Roi des Belges) et j'ai surtout fait valoir combien la Légation nouveau-née, serait heureuse de protéger désormais les intérêts de la colonie.

Les chemins de fer ne marchent pas encore vers Bruxelles en sorte qu'il faut toujours avoir recours à l'automobile; c'est donc le moyen de ce véhicule que j'ai fait mon second déplacement et, cette fois-ci, j'ai parcouru le trajet Noyen-St.Quentin-Guise-La Capelle (l'endroit où les parlementaires allemands arrivèrent dans les lignes françaises)-Mons et, pendant environ 100 kilomètres, j'ai traversé une contrée complètement ravagée et déserte: environ 20 villages, le long de la route, n'existent plus qu'à l'état de ruines dont aucun mur n'a deux mètres de hauteur; les forêts sont des chaos de troncs d'arbre, de fils de fer, d'armes abandonnées, de restes de tranchées, enfin une vraie horreur impossible à dépeindre; pas une bête, pas un oiseau, rien, tout est abandonné; cela fait une pitié profonde et l'on se demande comment ce pays pourra jamais revivre. Je voulais passer la nuit à Avesnes, jolie sous-préfecture du Département du Nord. Mais l'unique hôtelier de la localité m'a déclaré qu'il était dans l'impossibilité de me loger, parce que, quelques jours avant leur retraite, les allemands avaient déménagé tout son hôtel; du reste, cette ville n'a pas subi de bombardement matériel, elle est intacte et cela provient peut-être du fait qu'après avoir quitté Charleville, le grand quartier général a passé quelque

-7-

temps à la sous-préfecture d'Avesnes avant d'aller à Spa; l'empereur a lui-même fait un séjour dans un château des environs et il en est revenu à plusieurs reprises, prendre ses repas avec Hindenburg et son entourage à la Caisse d'Epargne d'Avesnes transformée en mess d'officiers. Une autre transformation qui a eu lieu à Avesnes mais que je me gêne presque de vous raconter est la suivante:

La cavallerie allemande n'ayant pas suffisamment d'écuries, a tout simplement ^{laissé} évacués les magasins au centre de la ville, à côté de la cathédrale, pour y loger les chevaux; j'ai vu cette installation et vous pouvez vous imaginer dans quel état se trouvent actuellement ces anciens magasins; je vous laisse également le soin de conclure à la fureur qui règne chez les commerçants français auxquels on a fait cette vexation extrême. — C'est le maire et le sous-préfet d'Avesnes qui nous ont recueillis pendant la nuit; le ravitaillement se fait encore d'une façon très insuffisante parce que les trains ne sont pas rétablis; quant à l'argent, la municipalité de cette ville a dû émettre énormément de bons pour faire face aux innombrables amendes qui lui ont été infligées; inutile de vous dire que toutes ces amendes seront naturellement exigées en retour de l'Allemagne.

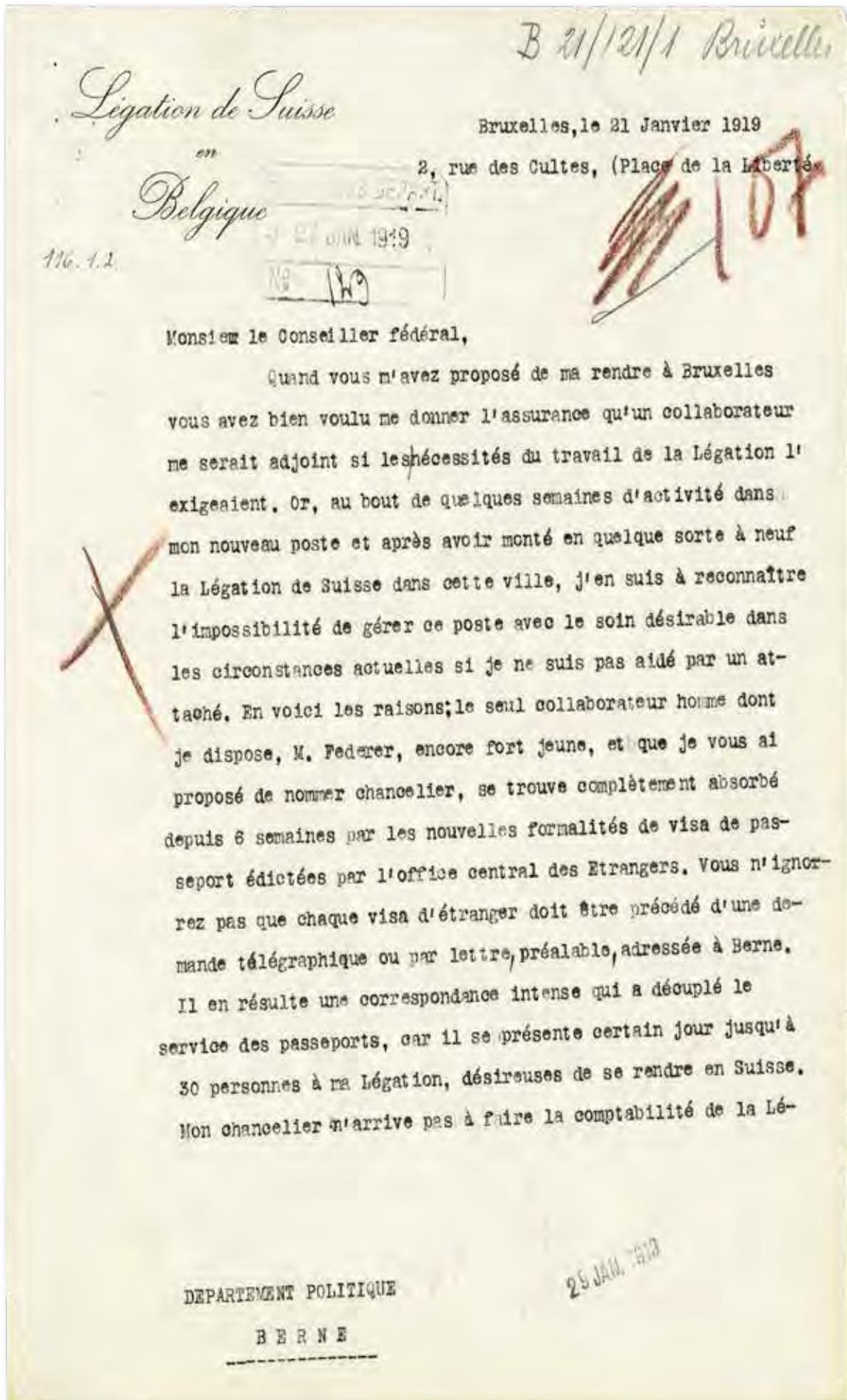
Un détail encore qui m'a beaucoup intéressé, c'est que tout le bétail des environs d'Avesnes a été emporté par les Allemands et je me demande s'il y aurait possibilité pour nous de livrer un peu de bétail au Nord de la France. Il y a là une question à examiner avec sympathie pour cette malheureuse population et je vous serais reconnaissant de vouloir bien en saisir le Département fédéral de l'agriculture.

*Communiqué
à l'agriculture
19 Août 18*

En résumé, Monsieur le Président, ^x second voyage à travers ~~de~~ la France aussi navrant que le premier, accueil extrêmement chaleureux de la part des Souverains belges, désir des autorités belges de nouer avec la Suisse des relations plus étroites, gros travail pour votre nouvelle légation d'organiser une représentation donnant satisfaction à nos compatriotes, activité commerciale à développer tant en ce qui concerne notre exportation vers la Belgique que l'importation de charbon et autres produits belges en Suisse; tâche lourde mais intéressante à laquelle mon collaborateur Barbey et moi nous allons nous employer pour le mieux.

En remerciant le Conseil fédéral de l'honneur qu'il m'a fait en me confiant cette mission, je vous présente, Monsieur le Président, l'hommage de mon respect.

Dumont.



Légation de Suisse

-2-

en
Belgique

gation et la correspondance courante, consulaire et autre, qui retombe entièrement sur moi. Dans ces conditions, il m'est matériellement impossible de trouver le temps indispensable pour faire des démarches souvent importantes dans les ministères, par exemple pour les nombreux Suisses arrêtés, qui se trouvent en prison à Bruxelles et en province, (une autre lettre traitera cette affaire), pour la question du charbon, pour les relations commerciales belgo-suisse: ce dernier ^{me} me préoccupe particulièrement; je suis assailli soit de Suisse soit de Belgique de demandes de renseignements commerciaux qu'il serait du plus urgent intérêt de traiter pour le développement des relations commerciales belgo-suisse: le moment est unique; si la Suisse ne profite pas de l'occasion, elle sera infailliblement supplantée par les concurrents américains et anglais, ces derniers déjà favorisés par la proximité, surtout pour l'exportation des machines. La chambre de Suisse de Bruxelles est à réorganiser entièrement. Pour le moment, elle n'est pas outillée pour répondre aux exigences de la situation. Je cherche à la remplacer de mon mieux, mais le temps me manque. Enfin, au moment où la situation politique présente tant d'intérêt pour notre pays surtout dans ce poste-ci, excellent poste d'observation, au moment où je devrais pouvoir courir un peu à droite et à gauche aux informations pour rédiger mes rapports politiques, je me trouve rivé à mon bureau par la besogne courante.

Légation de Suisse
en
Belgique

-3-

J'estime donc très désirable d'être pourvu d'un attaché de la Suisse romande qui me suppléerait dans ma tâche et qui me permettrait de mieux me consacrer aux questions importantes que je voudrais pouvoir traiter à fond. Je vous serais extrêmement reconnaissant, Monsieur le Conseiller fédéral, de bien vouloir examiner la question et je vous prie d'agréer l'hommage de mon profond respect.

Le Chargé d'affaires de Suisse ad interim:

Barkey

2^{me} PARTIE.

Création d'une légation indépendante en Belgique.

En date du 15 novembre 1918, le Conseil fédéral a décidé de créer une légation de Suisse en Belgique et d'accréditer en qualité de ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Bruxelles, le ministre de Suisse en France.

Des considérations financières avaient empêché le Conseil fédéral de donner suite à cette date à son projet de créer d'abord une légation indépendante. Cependant, comme de nombreuses questions exigeaient des négociations à Bruxelles, il a résolu d'envoyer sur place un diplomate pour gérer la légation. C'est ainsi qu'à partir de novembre 1918, la légation de Suisse à Bruxelles a été placée sous la direction d'un chargé d'affaires, auquel a été adjoint le personnel de chancellerie ordinaire.

Le département politique a prévu d'emblée que le lien entre la légation de Bruxelles et celle de Paris serait plutôt lâche. Il doit cependant reconnaître que cette prévision a été justifiée par les faits plus qu'il n'eût cru pouvoir s'y attendre. En réalité, la légation de Suisse en Belgique a pris, presque immédiatement après sa fondation, un développement et une importance insoupçonnés. Il est devenu vite nécessaire d'augmenter le personnel de la chancellerie et, peu de temps après, il fallu y envoyer un secrétaire de légation pour diminuer le travail qui incombait au chef du poste. Depuis sa fondation, à l'exception de quelques visites de peu de durée du ministre, la légation a ainsi vécu de sa vie propre en toute indépendance et relevant directement du département politique.

Cet état de choses a conduit le Conseil fédéral à envisager l'idée de revenir à son premier projet et de créer à Bruxelles une légation indépendante.

Depuis sa libération, nous entretenons avec la Belgique des relations suivies et d'importance toujours croissante. Elle est actuellement l'un des fournisseurs de charbon dont nous avons le plus besoin. D'autre part, la colonie suisse en Belgique est nombreuse et, ayant souffert certains dommages au cours de la guerre, elle désire voir ses intérêts convenablement sauvegardés.

Dans ces conditions, et considérant que l'importance du travail qui incombe à la légation de Suisse en France ne per-

1042

met pas à son chef d'assumer en pratique la direction de la légation en Belgique, le Conseil fédéral a résolu de consacrer ce qui existe déjà en fait et de disjoindre les deux postes.

Si la décision du Conseil fédéral représente une certaine augmentation de dépenses, il est bon de remarquer que cette augmentation est en tous cas nécessaire. Le chargé d'affaires actuel à Bruxelles a consenti, par désintéressement patriotique, à accepter un traitement dont l'insuffisance est manifeste. De toutes façons il est donc indispensable que ce traitement soit considérablement augmenté. En plaçant un ministre à la tête du poste, le Conseil fédéral croit agir au mieux des intérêts du pays et aime à espérer que l'Assemblée fédérale lui accordera les crédits nécessaires pour réaliser sa décision.

Le Conseil fédéral recommande donc aux Chambres fédérales d'accepter la proposition qu'il a l'honneur de leur adresser. Il a conscience de s'être laissé guider dans les décisions qu'il a prises par le souci, dont il ne se départ jamais, d'assurer le développement et la prospérité de la Suisse.

Berne, le 11 décembre 1919.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération,
ADOR.

Le chancelier de la Confédération,
STEIGER.

1920
Création de nouvelles Légations Suisses à l'étranger.
La Légation de la Confédération à Bruxelles.



N° 3554/712

Berne, le 18 Juin 1920.

suite au rapport du 22 mars,
n° 1806/320.

Vu à 18/6/20
H.S.
Monsieur le Ministre,

M. de P.
U
Le Conseil National a discuté hier la question de la création de trois nouvelles Légations à établir à Bruxelles, Varsovie et Stockholm.

Le projet primitif comprenait six légations nouvelles, mais sur l'opposition du Conseil des Etats, on dut abandonner celles à créer à Athènes, Prague et Belgrade.

Le Conseil des Etats aurait voulu soumettre au referendum la question de la création de légations nouvelles, mais la Commission du Conseil National put faire admettre le point de vue que les décisions en la matière, étant d'ordre purement administratif, appartenaient au Conseil Fédéral.

Il est assez remarquable de constater, au cours des débats, combien souvent les différents orateurs ont reflété une mentalité hostile à toute politique internationale. On sent que l'esprit général des populations de la Confédération est trop fréquemment inspiré par une neutralité qui se confine à l'ombre de ses montagnes. Un des plus éloquents défenseurs de l'expansion diplomatique de la Suisse rappela que, depuis le 16 mai, les Suisses étaient devenus, par leur entrée dans la Ligue des Nations, des

Monsieur Hymans,
Ministre des Affaires Etrangères,
Bruxelles.

67496.



des citoyens du monde.

Au cours de la discussion, un député agrarien d'Argovie a critiqué la nomination de M. Barbey, estimant - sans toutefois nommer le Chargé d'Affaires de Suisse à Bruxelles - que son entrée dans le service extérieur était trop récente pour justifier le montant de son traitement.

Le Président de la Confédération, qui est en même temps Chef du Département Politique, a répondu que M. Barbey ne recevait que 21.000 frs. tandis que les autres Chefs de Mission touchaient de 40 à 50.000 frs. Il a fait ensuite l'éloge du représentant de la Suisse à Bruxelles, disant: "nous voudrions posséder beaucoup de diplomates comme lui". M. le Conseiller Fédéral Schulthess a, lui aussi, rendu hommage à M. Barbey "qui a mené d'une façon très habile des négociations délicates".

Il paraît probable que le Conseil des Etats ratifiera la décision du Conseil National qui a approuvé par 72 voix contre 17 voix socialistes, la création d'une Légation indépendante à Bruxelles. L'opposition de certains socialistes n'est d'ailleurs que conditionnelle; le parti socialiste consent à collaborer à l'élaboration d'une loi revisant totalement les services extérieurs, mais il a déclaré ne pas accepter les réformes partielles proposées par le Gouvernement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de mon très profond respect,

Vernand Peltzer

C o p i é .

B e r n e , le 18 décembre 1920.



LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

à

Sa Majesté Royale

le très-auguste et très-puissant Prince

--- A l b e r t ---

Roi des Belges

etc. etc. etc.

Sire,

Ayant décidé de créer en Belgique une légation de Suisse indépendante, nous avons mis fin à la mission que Monsieur Alphonse D u n a n t, Ministre de Suisse en France, remplissait, en même temps, auprès de Votre Majesté comme Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, et l'avons autorisé à prendre congé de Vous.

Nous ne doutons pas que Monsieur Dunant n'ait omis aucune occasion de Vous exprimer sa reconnaissance pour les marques de bienveillance dont Votre Majesté l'a honoré et que, selon nos instructions expresses, il n'ait été le fidèle interprète de nos sentiments de haute estime et des vœux sincères que nous formons pour la prospérité du Royaume.

Sir quoi, nous Vous recommandons, avec nous, à la protection du Tout-Puissant.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le Vice-Président,

sig. S c h u l t h e s s .

Le Chancelier de la Confédération,

sig. S t e i g e r .

Très Cher et Grand Ami, Nous avons reçu la lettre que Vous avez bien voulu Nous adresser le 18 décembre dernier, pour Nous faire savoir qu'ayant décidé de créer en Belgique une Légation de Suède indépendante. Vous avez jugé à propos de mettre fin à la mission que Monsieur Alphonse Durant, Ministre de Suède en France, remplissait en même temps auprès de Notre Personne en qualité d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire. Nous ne voulons pas laisser échapper cette occasion sans vous exprimer combien Nous avons eu lieu d'être satisfait de la manière dont Monsieur Durant a rempli sa mission. A ce titre, Nous Nous plaidons à le recommander à vos bontés. Nous Vous prions de recevoir l'expression des vœux que Nous formons pour la prospérité de la Suède en même temps que l'assurance des sentiments de haute estime avec lesquels Nous sommes

Très Cher et Grand Ami,
Votre bon Ami,

(S^e) Albert.

Bruxelles, le 26 janvier 1921.

(C.S^e) Jaspard.

Bibliographie sélectionnée et remerciements

Geselecteerde bibliografie en dankwoord

- Claude Altermatt: *Les débuts de la diplomatie professionnelle en Suisse*. Fribourg 1990.
- Robert Fenaux: *Paul Hymans. Un homme, un temps*. Bruxelles 1946.
- Georg Kreis: *Insel der unsicheren Geborgenheit. Die Schweiz in den Kriegsjahren 1914-1918*. Zurich 2014.
- Xavier Mabille: *Histoire politique de la Belgique*. Bruxelles, 2000.
- Paul-F. Smets: *Paul Hymans. Un authentique homme d'Etat*. Bruxelles 2015.

Pour les documents et photographies reproduits dans cette brochure, nous remercions particulièrement:

- Le Service historique du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) à Berne
- Les Archives fédérales à Berne
- La Collection graphique de la Bibliothèque nationale suisse
- Les Archives diplomatiques du Service public fédéral Affaires étrangères à Bruxelles
- Les Archives de l'Université Libre de Bruxelles
- Les Archives du Palais Royal à Bruxelles

Cette brochure, réalisée avec le support du DFAE, Secrétariat général, Presence Suisse, a été préparée par Silvio Roggo, stagiaire académique de l'Ambassade.

Voor de reproductie van documenten en foto's danken we in het bijzonder:

- De historische dienst van het Federale Departement voor Buitenlandse Zaken (FDBZ) te Bern
- Het Federale Archief te Bern
- De grafische collectie van de Nationale Bibliotheek van Zwitserland
- Het Diplomatiek Archief van de FOD Buitenlandse Zaken te Brussel
- Het Archief van de « Université Libre de Bruxelles »
- Het Archief van het Koninklijk Paleis te Brussel

Deze brochure is gepubliceerd met de hulp van het EDA, Secretariaat-general, « Presence Switzerland » en is ontworpen door Silvio Roggo, academisch stagiair bij de Ambassade.

